

Dessine-moi une mascotte pour parler de nos déchets

Règlement de participation au concours de dessin de la Mascotte « Déchet » de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

Objectif du concours : L'objet de ce concours est de réaliser un dessin qui deviendra la Mascotte Déchet de la communauté de commune Maine Cœur de Sarthe. La mascotte sera intégrée à la communication de la communauté de communes, pour devenir son emblème et incarner des valeurs écoresponsables. Elle pourra être mise en scène dans des visuels et autres supports de communication.

Article 1 : Organismes et jury

Ce concours est organisé par le groupe de travail déchet de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe. Les productions lui seront soumises après une présélection faite par les conseils municipaux jeunes des 13 communes de la communauté de communes.

Article 2 : Participants

Les participants doivent résider dans la communauté de communes et avoir entre 6 et 12 ans.

Article 3 : Contenu

La mascotte pourra être une personne, un animal, un objet ou une chose mettant en scène la thématique du déchet sous l'un ou l'autre de ses aspects (recyclage, réduction des déchets, tri...) La proposition devra associer les couleurs du logo de la communauté de communes (bleu, orange, vert). La technique de réalisation de la production est libre.

Article 4 : Modalités de participation et dates

Chaque production devra être accompagnée du document d'autorisation parentale.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au concours par enfant.

Le bulletin de participation « Dessine-moi une mascotte » devra être impérativement rempli avec toutes les coordonnées de l'enfant (nom, prénom, adresse, âge, classe, email).

Les dessins accompagnés du bulletin de participation devront être remis aux enseignants, personnel de direction de l'école ou au responsable du conseil municipal jeune pour **le 16 décembre 2021**.

Tout dessin ne respectant pas la thématique sera écarté du concours.

Les dessins réalisés sans bulletin de participation seront écartés du concours.

Le résultat du concours sera communiqué au retour des vacances de février.

2 places de cinéma viendront récompenser le gagnant.

Article 5 : le choix du gagnant

Les conseils municipaux jeunes de chaque commune feront une sélection des 5 productions qu'ils souhaitent proposer à l'élection de la meilleure mascotte. Au sein de ces propositions, le jury constitué du groupe de travail déchet de la communauté de communes choisira la production qu'il juge la plus réussie selon des critères de soin, d'esthétisme mais aussi de mise en valeur de la thématique.

Autorisation parentale

Je soussigné (père, mère, tuteur*) autorise
..... (nom et prénom) à participer au concours **Dessine-
moi une mascotte pour parler de nos déchets**

Fait à, le.....

Signature

* Rayer la mention inutile

Bulletin de participation à joindre à la production

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse :

Classe :

Adresse mail du représentant légal :

Proposition de nom pour la mascotte :